



**Mairie de Rompon**  
 ☎ : 04 75 63 80 44  
 ☎ : 04 75 63 82 73  
 E-mail : mairie@rompon.fr

Département de l'Ardèche  
 Commune de ROMPON

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Rompon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, Maire.

**Etaient présents :** MM. VIVAT Y., BOURDILLON S., WARD I., MARTIN M., DUTRIEUX J.L.,  
 RIOU B., COMBIER Ch.  
 Mmes CORNU V., VIALON C., FRANÇOIS M. et ROUX S.

**Absents excusés :** M. CAZORLA R., M. RUEL L.  
 Mme BEEN C.

**Secrétaire de séance :** Mme ROUX S.

Avant d'ouvrir la séance, M. VIVAT s'assure que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un sujet non abordé dans l'ordre du jour mais pour lequel une délibération est obligatoire à savoir le projet d'acquisition de parcelles sur le secteur de Rondette dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piétons.

A l'unanimité les élus présents acceptent la modification de l'ordre du jour.

**DELIBERATIONS**

Au cours de cette séance, le conseil municipal:

01. Valide du compte-rendu du précédent conseil municipal.
02. Approuve les comptes de gestion de la commune et de logements communaux
03. Vote les comptes administratifs de la commune et des logements communaux et affecte les résultats
04. Vote les budgets 2019 de la commune et des logements communaux.
05. Délibère sur les taux d'imposition 2019.
06. Décide de participer au FUL.
- 07 Alloue des subventions exceptionnelles de fonctionnement à PALEODECOUVERTES, au SECOURS POPULAIRE, à l'AFSEP et la Prévention Routière.
08. Met en place la télétransmission des actes budgétaires et administratifs de la commune.
09. Donne pouvoir au maire pour l'acquisition de parcelles le long de la Route de Celles-Les-Bains
10. Divers: DFCI, nouveaux commerces ambulants sur la commune, restructuration du Centre de Secours de LA VOULTE-SUR-RHÔNE,.....

**DEROULEMENT DE SEANCE**

**1. Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal:**

Le compte-rendu du conseil municipal du 08/02/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2. Approbation du compte de gestion 2018 de la commune:

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté avant le compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du comptable public, M. Paul ANDRÉ, pour l'exercice 2018.

## 3. Approbation du compte de gestion 2018 des logements communaux:

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté avant le compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif des logements communaux pour le même exercice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du Comptable Public, M. Paul ANDRÉ, pour l'exercice 2018.

## 4. Approbation du compte administratif 2018 de la commune:

Compte tenu que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur Paul ANDRE, Comptable Public à la Trésorerie de PRIVAS, est conforme en tout point au compte administratif 2018 de ce même budget, le maire présente aux élus l'ensemble des opérations de l'exercice 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2018 s'établit ainsi:

### Section de Fonctionnement:

Dépenses	472 735.23	€
Recettes	1 361 390.47	€(dont 604 295.05 €d'excédent reporté)

**Excédent de clôture :**                      **888 655.24**                      **€**

### Section d'Investissement:

Dépenses	947 208.46	€(dont 300 989.60 €de déficit reporté)
Recettes	362 605.52	€

**Besoin de financement :**                      **584 602.94**                      **€**

**Excédent de l'ensemble:**                      **304 052.30**                      **€**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le compte administratif 2018 du budget Commune est approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par voix 10 pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## 5. Approbation du compte administratif 2018 des logements communaux:

Compte tenu que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur Paul ANDRE, Comptable Public à la Trésorerie de PRIVAS, est conforme en tout point au compte administratif 2018 de ce même budget, le maire présente aux élus l'ensemble des opérations de l'exercice 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2018 s'établit ainsi:

### **Section de Fonctionnement:**

Dépenses	13 607.71	€
Recettes	235 152.56	€(dont 202 180.27 €d'excédent reporté)

**Excédent de clôture :**                    **221 544.85**            €

### **Section d'Investissement:**

Dépenses	27 884.30	€
Recettes	1 434.13€	(dont 6 955.03 €d'excédent reporté)

**Besoin de financement :**                    **19 495.14**            €

**Excédent de l'ensemble:**                    **202 049.71**            €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le compte administratif 2018 du budget des logements communaux est approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par voix 10 pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## 6. Vote du budget principal 2019:

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 arrêté comme il suit :

*Section de fonctionnement :*            Equilibre des dépenses et recettes pour un montant de:            **930 552.30 €**

*Section d'investissement :*            Equilibre des dépenses et recettes pour un montant de:            **1 247 318.24 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

✓ APPROUVE, à l'unanimité, le budget communal 2019 tel que présenté ci-dessus :

- Au niveau du chapitre pour la section Investissement
- Au niveau du chapitre pour la section Fonctionnement
- Avec reprise des résultats de l'exercice précédent

## 7. Vote du budget 2019 des logements communaux:

Monsieur le Maire présente le budget des logements communaux arrêté comme il suit pour 2019:

*Section de fonctionnement :*            Equilibre des dépenses et des recettes pour un montant de            **236 049.71 €**

*Section d'investissement :*            Equilibre des dépenses et des recettes pour un montant de            **987 044.85 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

✓ APPROUVE, à l'unanimité, le budget 2019 des logements communaux, tel que présenté ci-dessus :

- Au niveau du chapitre pour la section Investissement
- Au niveau du chapitre pour la section Fonctionnement
- Avec reprise des résultats de l'exercice précédent

## 8: Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour permettre l'établissement du budget primitif communal de l'exercice en cours.

Comme l'année précédente, les taux seront votés de manière à opérer une neutralité par rapport à ceux arrêtés par la CAPCA, afin d'éviter une augmentation pour les administrés.

Pour 2019, les élus décident à l'unanimité d'adopter les taux suivants:

Taxe d'habitation (TH) :	5.63 %
Foncier bâti (TFPB) :	5.86 %
Foncier non bâti (TFNB) :	52.01%

## 9. Participation au dispositif du Fonds Unique Logement:

Le Fonds Unique Logement (FUL) est une aide allouée aux ménages ardéchois rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien dans un logement.

Ce dispositif n'est possible que grâce à la contribution du Conseil Départemental de l'Ardèche et le soutien volontaire des collectivités qui s'élève pour chacune à 0.40 €par habitant, soit la somme de 430.40 €pour ROMPON.

A l'unanimité, les membres présents valident le versement d'une participation pour 2019 à l'UDCCAS de l'Ardèche au titre du dispositif du FUL. Le montant de la contribution s'élève à la somme de: 430.40 €

1 076 habitants (population municipale au 1er janvier 2019) x 0.40 €= 430.40 €(quatre cent trente euros et quarante centimes).

## 10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association PALEODECOUVERTES:

*M. Bernard RIOU ne prendre pas part au vote de cette délibération.*

Le maire fait part à l'assemblée délibérante d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association PALEODECOUVERTES dans le cadre d'un projet "Science et Développement Durable" qui a été retenu pour un financement au niveau Européen. Le Président rappelle que ce projet n'est possible que grâce au soutien des différentes collectivités.

L'associations animera sur la commune 2 journées sur le thème du développement durable, l'une à destination du grand public et la 2ème à destination des scolaires.

Après concertation, les élus décident par 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, d'allouer la somme de cinq cents euros (500 €) à l'association PALEODECOUVERTES.

## 11. Attribution d'une subvention au Secours Populaire:

Le secours populaire de PRIVAS souhaite à nouveau organiser un petit déjeuner à l'école de ROMPON, dans le but d'initier les enfants au plaisir de consommer des fruits, de les sensibiliser sur leur diversité et saisonnalité.

Dans le cadre de cette animation co financée par l'ARS et la CPAM de l'Ardèche, le secours populaire sollicite la collectivité pour une aide d'un montant de 268.00 €(deux cent soixante-huit euros).

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 268.00 €au secours populaire de PRIVAS.

## 12. Attribution d'une subvention à l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques) :

Le maire fait part à l'assemblée délibérante d'une demande de subvention de fonctionnement de l'Association Française des Sclérosés En Plaques

A l'unanimité, les élus décident d'allouer cette année une subvention d'un montant de 200 € (deux cents euros) à l'AFSEP.

## 13. Attribution d'une subvention à l'association Prévention Routière de PRIVAS:

L'association Prévention Routière propose de renouveler son animation de sensibilisation sur la sécurité routière auprès des élèves de CM2 en partenariat avec la Gendarmerie Nationale.

Pour poursuivre leurs efforts d'éducation, d'informations et de prestations dans le domaine de la sécurité sur les routes, l'association sollicite la municipalité pour le versement d'une subvention de 75.00€

Au vu de cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer à l'association prévention routière, la somme de **75.00 €(soixante-quinze euros)**.

## 14. Mise en place de la télétransmission des actes budgétaires et administratifs:

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

A l'unanimité, les élus décident:

- ✓ de donner leur accord pour la télétransmission des actes administratifs et budgétaires de la collectivité.
- ✓ d'autoriser le maire à signer la convention avec la préfecture de l'Ardèche représentant l'Etat.
- ✓ d'opter pour le dispositif S2LOW de ADDULACT, homologué par la Ministère de l'Intérieur et des Territoires, retenu par le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche
- ✓ de désigner comme responsables de la télétransmission au niveau de la commune, le maire Yann VIVAT et la secrétaire Laetitia JANIN.

## 15. Acquisition de parcelles sur le secteur de Rondette:

Dans le cadre de l'aménagement des arrêts de bus de la commune, des travaux sécuritaires ont débuté au lieu-dit Celles-Les-Bains, le long de la RD 365 avec la construction d'un abri bus et la mise en place d'un trottoir.

La collectivité souhaite continuer son projet de sécurisation en créant un cheminement piétons le long du lotissement des Sources jusqu'à la plateforme regroupant les containers à ordures ménagères, le tri sélectif, la DFCI et plus tard un espace de détente.

Pour cela la commune doit acquérir les parcelles situées le long du lotissement, cadastrées: AB 513, 515, 520, 527, 528, 532 et 538, appartenant à la société LOTISSOL sise LE POUZIN, pour une superficie totale de 471 m<sup>2</sup>.

Après discussion, à l'unanimité, les élus donnent pouvoir au maire pour l'acquisition de cet ensemble de parcelles et l'autorisent à signer tout document se rapportant à cette opération.

## 16. Divers:

1. **DFCI:** Des poteaux de défense contre l'incendie ne sont pas aux normes et les réparations incombent à la collectivité. M. WARD sollicite un rendez-vous avec une personne du SDIS et un élu de la mairie pour la mise en place d'une citerne.
2. Nouveaux commerces ambulants sur la commune: un burger truck les vendredis soirs à compter de 18h00 devant l'école et un boulanger itinérant les lundis et mardis à compter de 16h00 derrière l'arrêt des bus en face la salle polyvalente.
3. Travaux de réhabilitation et d'extension du Centre de Secours de LAVOULTE-SUR-RHÔNE: le coût des travaux a été estimé à 730 000 €H.T.. La part de la commune calculée sur le 1/2 de la population s'élève à environ 10 000 €H.T.

Séance levée à 20h20

**VIVAT Y.**

**WARD I.**

**BOURDILLON S.**

**MARTIN M.**

**RIOU B.**

**DUTRIEUX J.L.**

**VIALON C.**

**COMBIER Ch.**

**FRANÇOIS M.**

**CORNU V.**

**ROUX S.**